



FONDS PARITAIRE  
DE GESTION

---

TE PŪ NO TE 'ITE

**Données clés de**  
**l'activité 2020**



11/08/2021

# Sommaire

## Données clés de l'activité 2020

1. Préambule
2. Présentation du Fonds Paritaire de Gestion
3. Evolution des cotisants
4. Evolution des salariés
5. Evolution des cotisations
6. Evolution de l'accès à la formation
7. Focus sur les consommations en 2020
8. Synthèse des échanges



# 1. Préambule

- En 2020, les partenaires sociaux représentés au Conseil d'Administration du Fonds Paritaire de Gestion ont travaillé de concert pour accompagner leurs adhérents dans cette période inédite de crise économique et sanitaire.
- L'activité du Fonds Paritaire de Gestion en 2020 aura été fortement impactée par la crise sanitaire. En effet, la dégradation de la situation économique pour les entreprises se traduit de diverses manières dans les données recensées par le Fonds Paritaire de Gestion.



## 2. Présentation du Fonds Paritaire de Gestion (1)

Le Fonds Paritaire de Gestion est un partenaire financeur des formations des **entreprises du privé de la Polynésie française**.

Il est administré par des partenaires des représentants du monde de l'entreprise. Il se compose de membres d'un collège patronal et d'un collège des salariés qui veillent à la réalisation de ses missions et au contrôle de la bonne gestion des fonds.

### La gouvernance paritaire

- Le Conseil d'Administration (C.A.) constitué de 20 membres,
- Le Bureau constitué de 08 membres – composition suite au élections du 03/09/2020.

Titre	Représentation	Nom/Prénom
Président du CA	Collège des employeurs	Mr PLEE Christophe
Vice-président	Collège des salariés	Mme TIFFENAT Lucie
Trésorier	Collège des salariés	Mr LAUGROST Yves
Trésorier adjoint	Collège des employeurs	Mr DELPY Patrick
Secrétaire	Collège des employeurs	Mr ANTOINE-MICHARD Maxime
Secrétaire adjoint	Collège des salariés	Mr LEHARTEL Jean-Paul
Assesseur	Collège des salariés	Mr SOMMERS Eugène
Assesseur	Collège des employeurs	Mr STUHLFAUTH Marc



## 2. Présentation du Fonds Paritaire de Gestion (2)

### Les organes de contrôle

- Les membres du CA,
- Le CAC,
- L'expert comptable,
- La commission de surveillance constituée de 6 membres.

(2 représentants du MEDEF, 2 représentants de la CPME, 1 représentant du gouvernement et 1 représentant de l'Assemblée de Polynésie Française )

### L'équipe opérationnelle

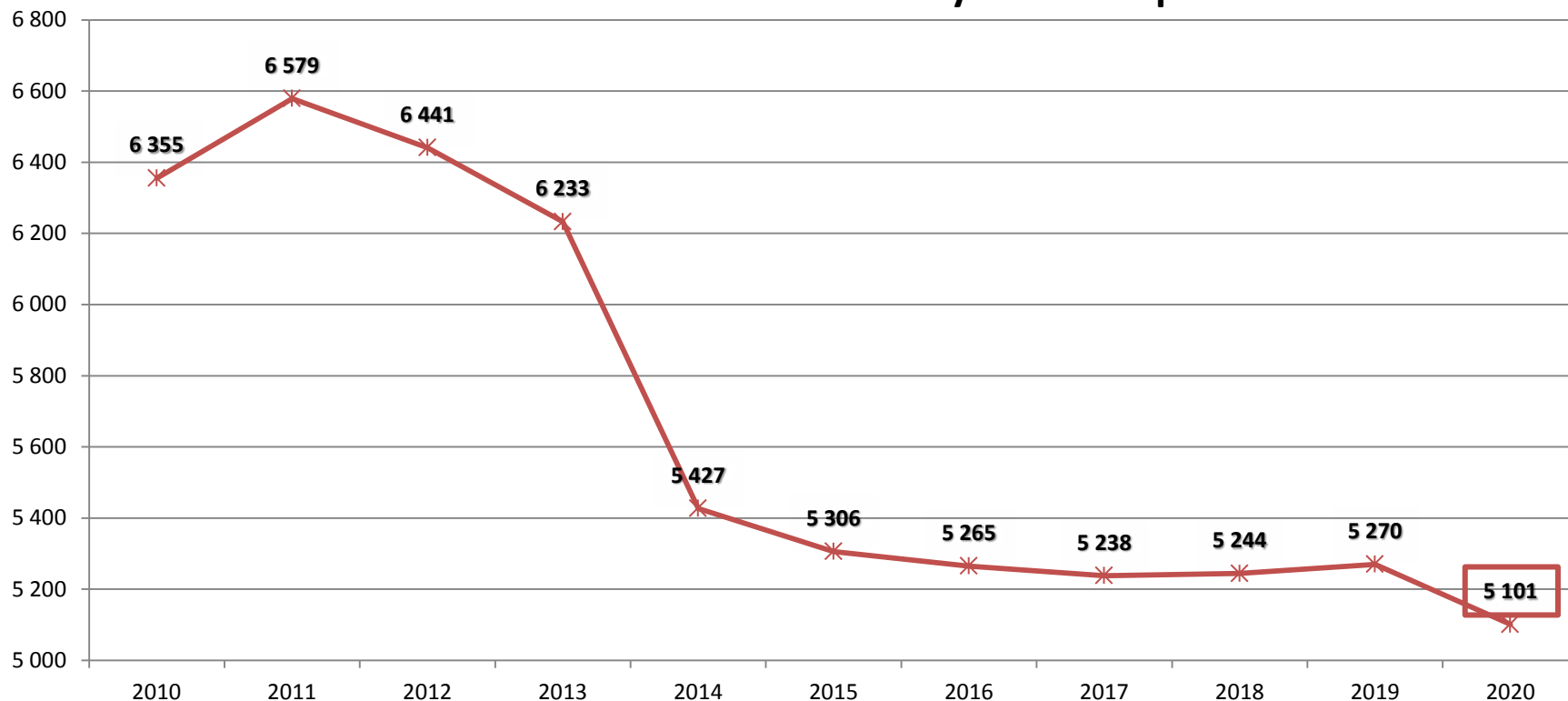
- 11 collaborateurs (2 direction, 4 cellule administratif et financier et 5 conseillers en formation).



# 3. Evolution des cotisants (1)

## Evolution du nombre annuel moyen d'entreprise

Source : Indicateurs clés



Le premier impact de cette crise concerne le nombre d'adhérents. Les entreprises adhérentes, au nombre de 5 270 entreprises en 2019, sont au nombre de 5 101 entreprises en 2020. Le nombre d'adhérent a donc diminué de 3% par rapport à l'année précédente, soit une baisse de 169 entreprises. Cette baisse contraste avec une stabilisation du nombre d'entreprises adhérentes autour de 5 300 entreprises par an depuis 2015.



# 3. Evolution des cotisants (2)

## Evolution du nombre annuel moyen d'entreprise par tranche

Source : Indicateurs clés  
au 06/08/2021

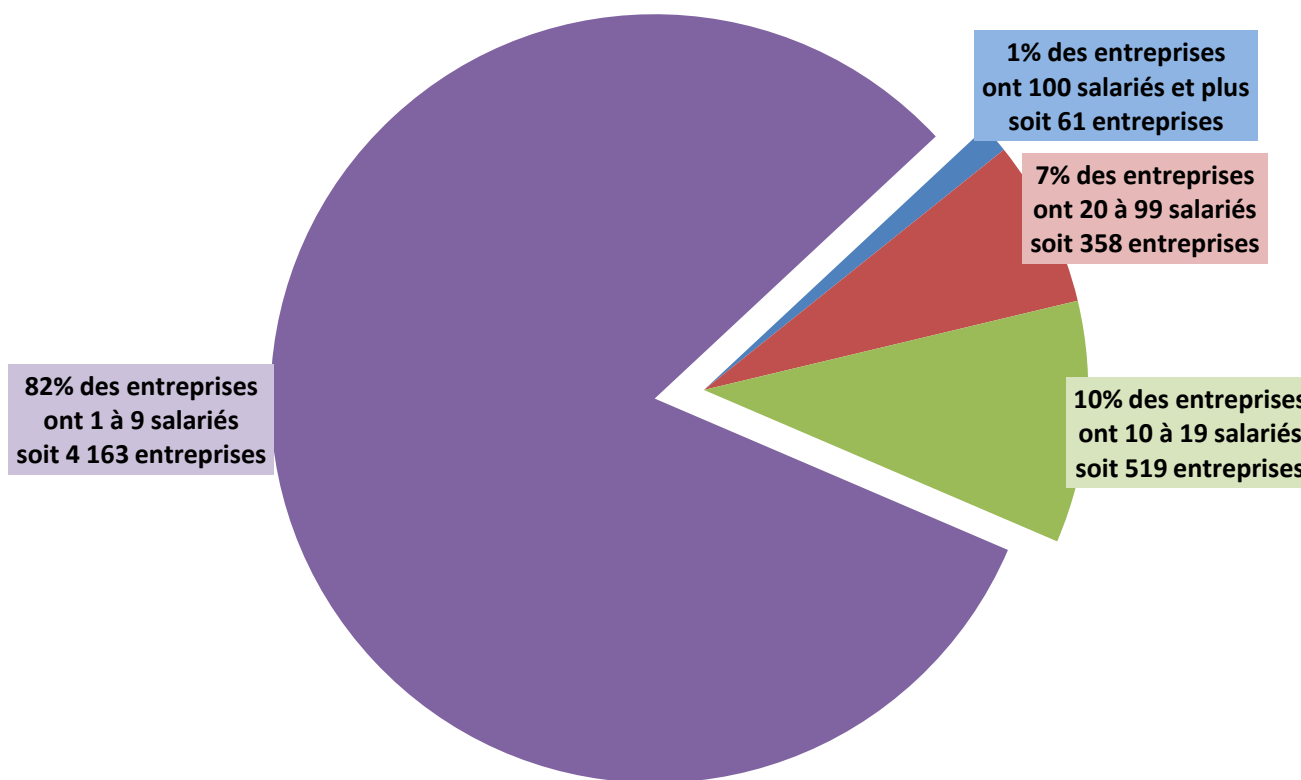


Si toutes les tailles d'entreprises sont impactées, le recul est plus important chez les TPE qui présentent le plus grand nombre d'entreprises. En effet, sur 169 entreprises ne cotisant plus, 140 ont moins de 9 salariés soit 82% de la baisse totale.



### 3. Evolution des cotisants (3)

Répartition des adhérents par taille d'entreprise en 2020

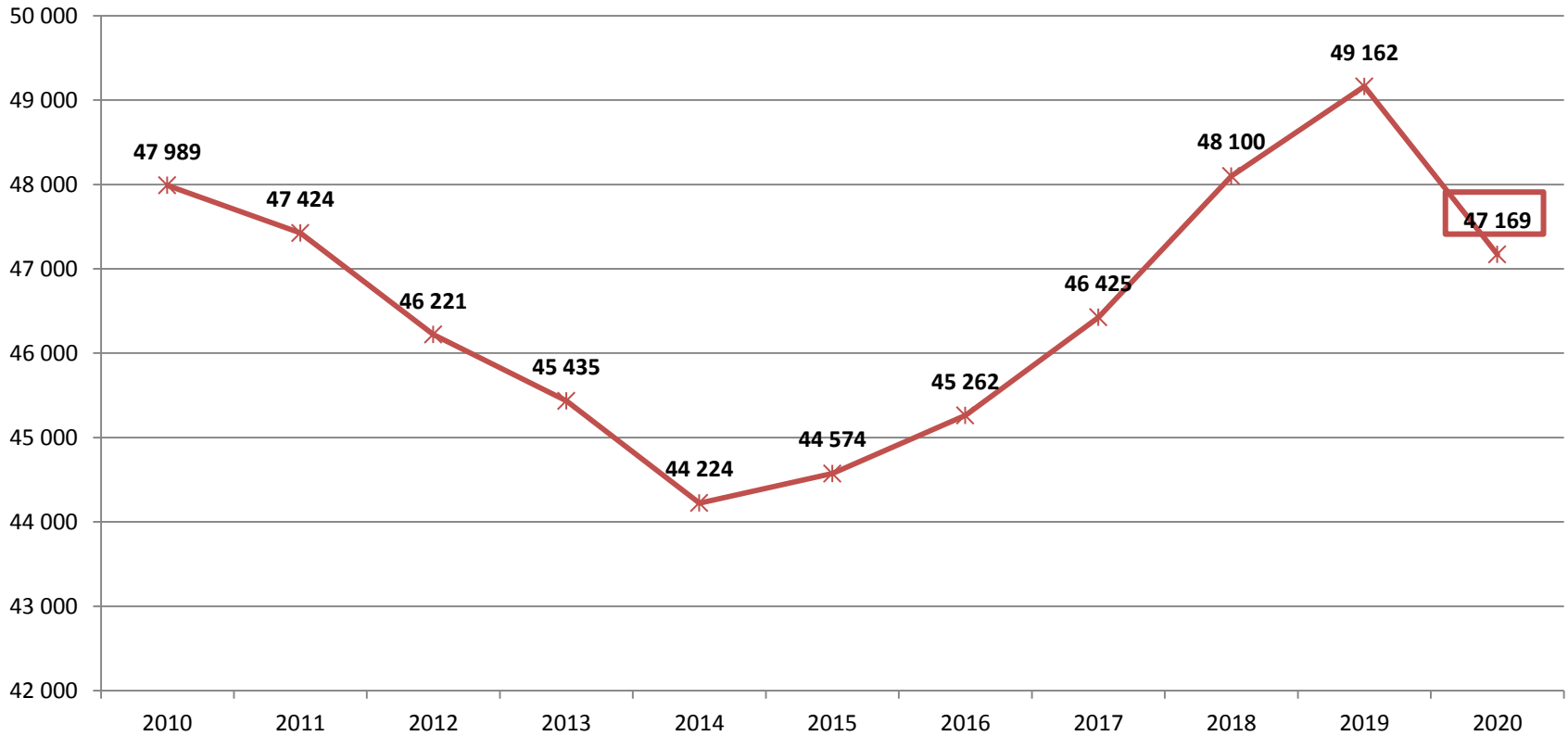




# 4. Evolution des salariés (1)

## Evolution du nombre moyen de salariés

Source : Indicateurs clés  
au 06/08/2021



Cette baisse du nombre d'entreprises se traduit logiquement par une baisse du nombre de salariés. Ainsi on recense 47 169 salariés en moyenne au cours de l'année 2020, contre 49 162 en 2019. Cela représente une baisse de 1 993 salariés, soit une baisse de 4% par rapport à l'année 2019.

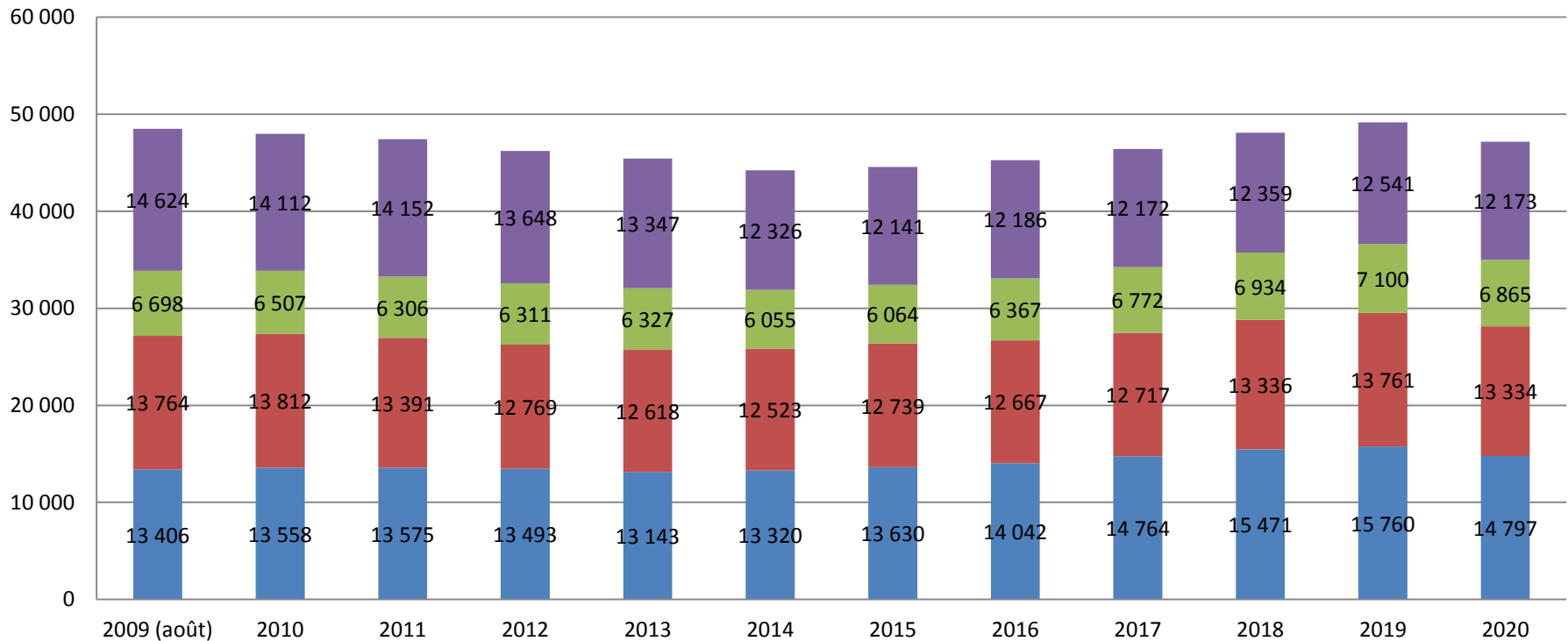


# 4. Evolution des salariés (2)

## Evolution moyen du nombre de salariés par tranche

Source : Indicateurs clés  
au 06/08/2021

■ 100 salariés et plus   ■ de 20 à 99 salariés   ■ de 10 à 19 salariés   ■ de 1 à 9 salariés

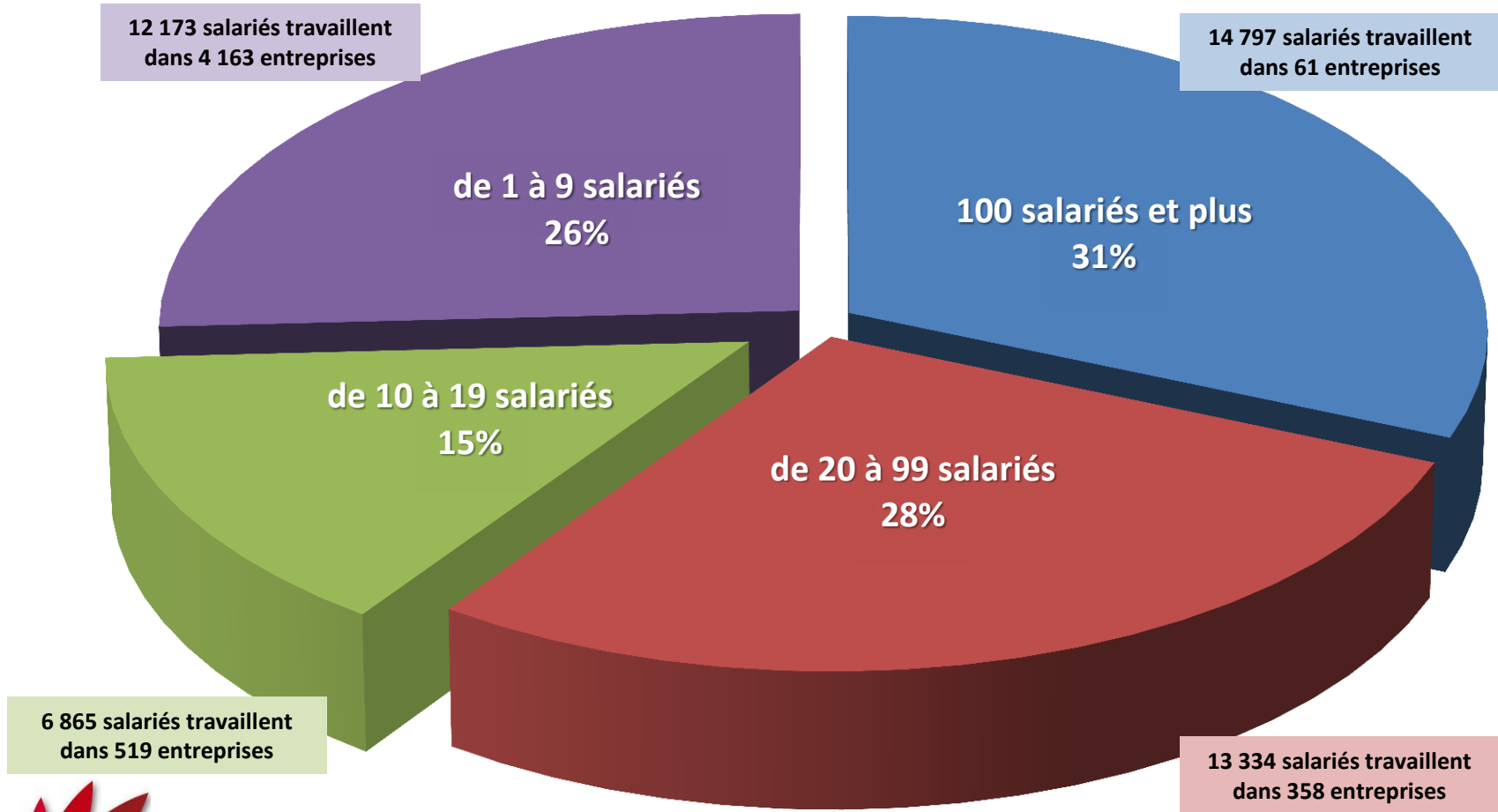


Dans les entreprises de plus de 100 salariés, cette baisse est de 963 salariés de 2019 à 2020, soit 48% de la baisse totale entre 2019 et 2020.



# 4. Evolution des salariés (3)

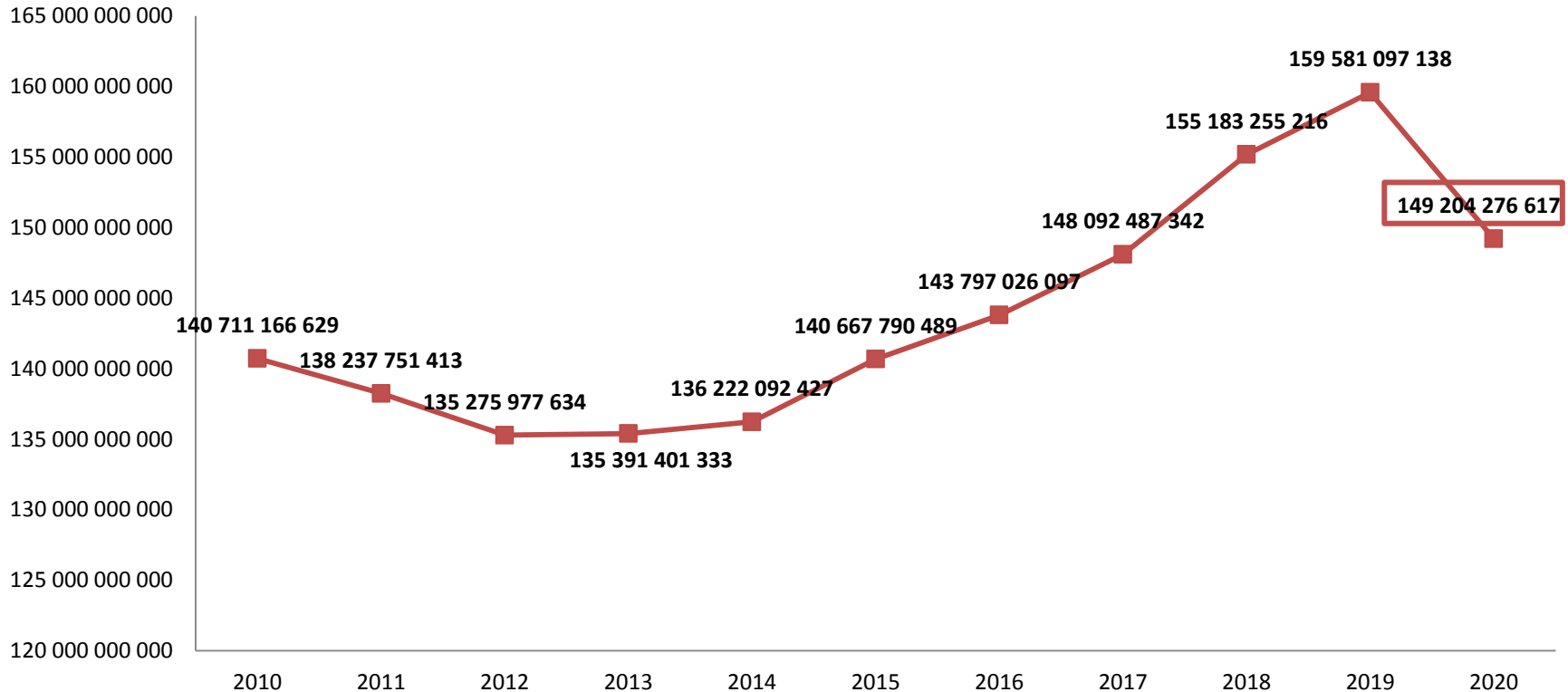
## Répartition des salariés par taille d'entreprise en 2020



# 5. Evolution des cotisations (1)

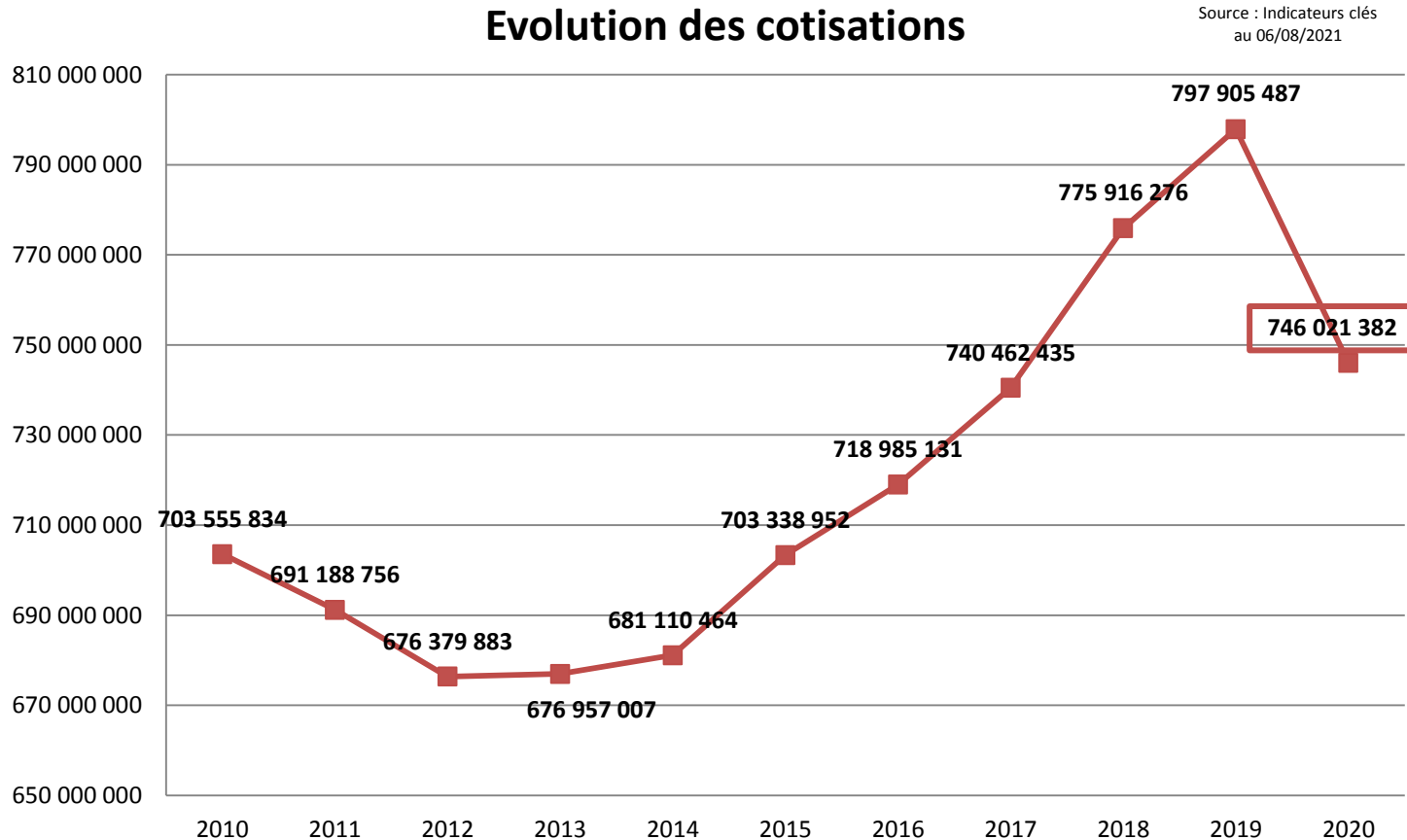
## Evolution de la masse salariale

Source : Indicateurs clés  
au 06/08/2021



De 2019 à 2020 une diminution de la masse salariale équivalente à 10 milliards de francs est constatée, soit une baisse de 7% par rapport à l'année 2019. Il s'agit de la première baisse constatée depuis 2012. Cette baisse est particulièrement importante chez les entreprises de plus de 100 salariés avec une baisse de la masse salariale de 2019 à 2020 de 5 654 millions de francs, soit 54% de la baisse totale de la masse salariale.

# 5. Evolution des cotisations (2)

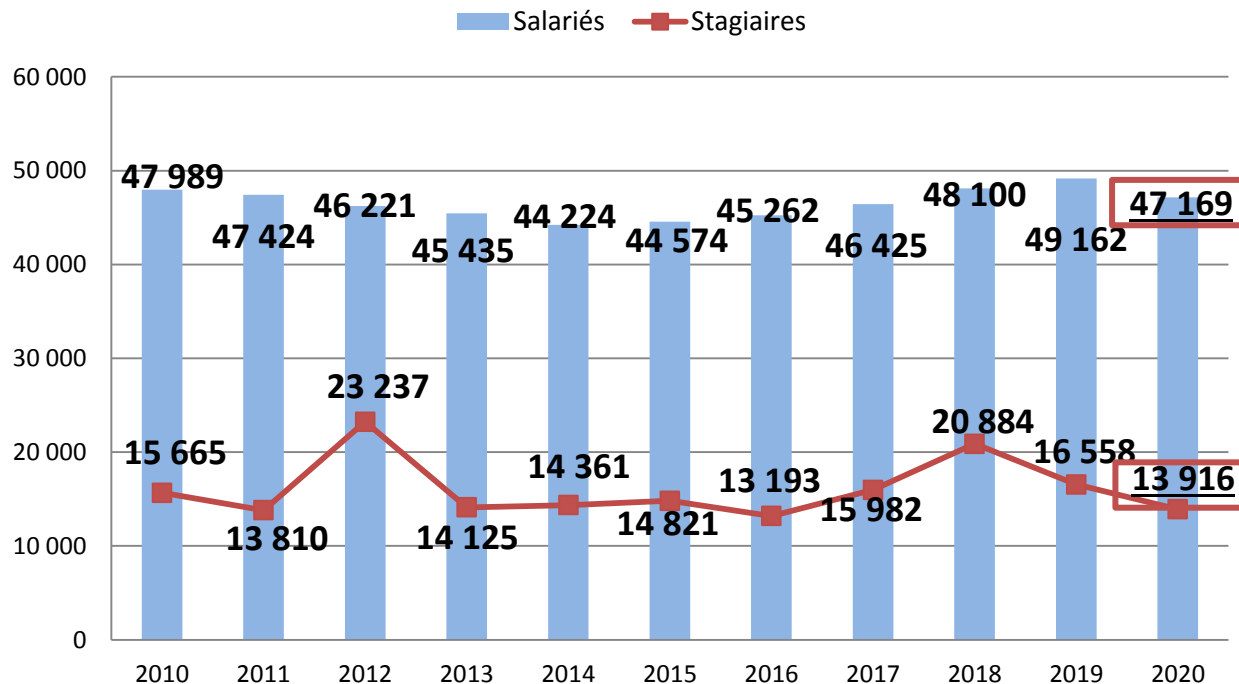


L'évolution négative de la masse salariale impacte les cotisations à la baisse. De 2019 à 2020, on constate pour la première fois depuis 2012 une baisse des cotisations de 52 millions de francs, soit un recul de 7% par rapport à l'année précédente.



# 6. Evolution de l'accès à la formation

## Evolution de l'accès à la formation



## Accès à la formation

	Heures formation effectuées
2010	51 796
2011	87 391
2012	85 336
2013	91 399
2014	75 085
2015	107 009
2016	104 833
2017	116 116
2018	87 992
2019	83 217
2020	66 861

En 2020, un contexte économique difficile inhibe la mise en formation des salariés par les entreprises. Pour 47 169 salariés, on recense 13 916 stagiaires (30% du total du nombre de salariés). En comparaison en 2019, ce ratio était de 34% (16 558 stagiaires pour 49 162 salariés). En 2020, 66 861 heures de formation sont réalisées contre 83 217 en 2019, soit une baisse de 20% par rapport à l'année 2019.



# 7. Focus sur les consommations (1)

## Quelles entreprises forment leurs personnels ?

- **81%** sont des **entreprises de 1 à 19 salariés**, soit **1 257 entreprises**,
- **19%** sont des **entreprises de 20 salariés et plus**, soit **295 entreprises**.

## Où sont situées les entreprises formées ?

	Nbre cotisants	Nbre entreprises demandant un financement	% cotisants demandant un financement	Nbre salariés	Nbre stagiaires	%(Nbre stagiaires/Nbre salariés)
Iles du Vent	4 321	1 468	34%	42 505	13 306	31%
Iles sous le Vent	454	56	12%	3 384	573	17%
Marquises	116	11	10%	375	13	3%
Australes	30	7	22%	114	12	10%
Tuamotu - Gambier	180	10	6%	791	12	1%
<b>Total</b>	<b>5 101</b>	<b>1 552</b>	<b>30%</b>	<b>47 169</b>	<b>13 916</b>	<b>30%</b>



# 7. Focus sur les consommations (2)

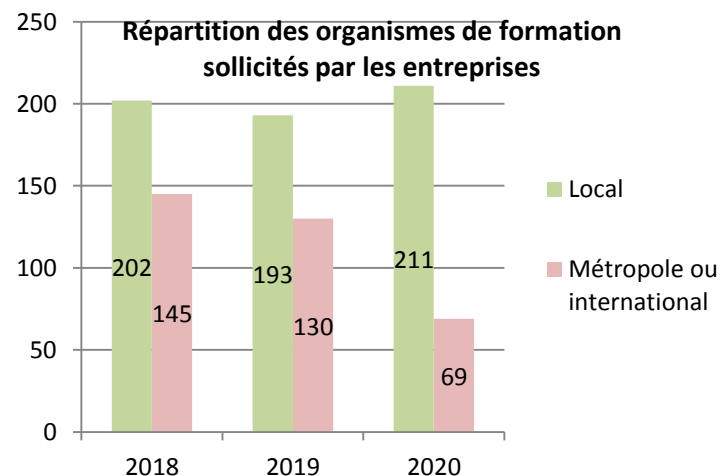
## Dans quel secteur ?

	Nbr ent. cotisantes	Nbr ent. demandant un financement	% d'ent. cotisantes demandant un financement	Effectifs	Nbr stagiaires	% (stagiaire / effectifs)	Total heures
Primaire	225	11	5%	1 096	45	4%	97
Construction	393	116	30%	4 604	1 599	35%	6 846
Industrie	559	116	21%	5 367	768	14%	4 281
Commerce	971	295	30%	9 425	2 242	24%	14 438
Service	2 953	1 014	34%	26 677	9 262	35%	41 197
<b>Total</b>	<b>5 101</b>	<b>1 552</b>	<b>30%</b>	<b>47 169</b>	<b>13 916</b>	<b>30%</b>	<b>66 859</b>

## Quels sont les organismes de formation sollicités ?

	2018	2019	2020
Nombre de total de prestataires sollicités	347	323	280
Local	58%	60%	75%
Métropole ou international	42%	40%	25%

Sur 359 OF locaux référencés par le SEFI en 2020, 211 OF interviennent pour nos adhérents. Par ailleurs, on constate en 2020 une sollicitation à la hausse des OF locaux et à la baisse des OF métropolitains ou internationaux.





# 7. Focus sur les consommations (3)

## Etat des ACT Pro en 2020

Type d'entreprise	Nbre d'entreprises	Nbre d'actions de formation	Financement	Total stagiaires	Total heures réalisées
1-9 salariés	64	294	18 564 915	325	12 122
10-19 salariés	10	44	2 975 453	61	908
20 salariés et plus	12	56	4 080 521	88	903
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>394</b>	<b>25 620 889</b>	<b>474</b>	<b>13 933</b>

### Bilan ACT Pro

Les contrats ACT PRO durent deux ans et démarrent à compter de la validation de la demande par le SEFI.

- 86 entreprises en relation avec le FPG en 2020,
- 33 nouveaux contrats démarrés en 2020.

Depuis 2016 à ce jour, 234 contrats ont été validés pour 91 764 heures de formation pour un montant total de financement de 108 millions de francs.

Fort du bénéfice de plusieurs années, une réévaluation du dispositif doit être prévue prochainement afin d'adapter la pertinence du dispositif.



# 8. Synthèse des échanges (1)

- **Report exceptionnel des Droit de Tirage Individualisés 2020**
  - Le Conseil d'Administration du Fonds Paritaire de Gestion a validé le 18 Juin 2021 le report exceptionnel de tous les DTI 2020 non-consommés à l'année 2021.
  - Compte tenu du fait que ce report ait été annoncé en début du deuxième semestre et que les actions de formation n'ont pas repris de manière exponentielle, les OF présents demandent si un report à 2022 est envisagé.
  - Les représentants du FPG répondent que l'étude sera faite selon les disponibilités dans le cas où le besoin se présente.
- **Fonds Mutualisés 2021**
  - Le DTI 2020 non-consommé ayant été reporté, les FMUT 2021 ont été provisionnés sur le Reliquat des Fonds Mutualisés,
- **Cadrage des Reliquats de Fonds Mutualisés**
  - Les enveloppes de Reliquats dédiés aux secteurs sont en cours de définition par le Conseil d'Administration du Fonds Paritaire de Gestion. Le cadre sera établi sur deux principes : la mutualisation des actions et le cofinancement par abondement de l'entreprise.
- **Fonds Spéciaux COVID-19**
  - Le dispositif d'accompagnement à la reprise d'activité validé en 2020 par le Conseil d'Administration a été complété par la définition d'un montant de financement maximum d'1 million par entreprise.



## 8. Synthèse des échanges (2)

- **Prise en charge des patentés par le Fonds Paritaire de Gestion**
  - Les organismes de formation présents ont souhaité savoir si des avancées avaient été réalisées en ce qui concerne la prise en charge des patentés par le Fonds Paritaire de Gestion.
  - Le Président précise qu'un texte de loi adopté le 27/08/2019 (Article Lp. 6322-1-1 du Code du Travail) permet au Fonds Paritaire de Gestion d'« *intervenir au bénéfice de travailleurs indépendants dans le cadre d'une délégation de gestion précisant la nature, le montant et les modalités de collecte des ressources financières dédiées, distinctes de celles des salariés et faisant l'objet d'une gestion dans une section comptable distincte.* »
  - La définition de l'assiette de cotisation avec les acteurs compétents n'a toutefois pas abouti à ce jour.
- **Eligibilité des actions de formation**
  - Les organismes de formation présents ont souhaité savoir si le Fonds Paritaire de Gestion pouvait être amené à étudier l'éligibilité d'actions de formation novatrices.
  - Le Président indique que toute demande d'éligibilité d'une action de formation peut être faite en adressant les programmes de formation à l'équipe du Fonds Paritaire de Gestion. Le Président rappelle que le Fonds Paritaire de Gestion gère des financements. Dans ce cadre, la prise en charge d'une action de formation fait l'objet d'une étude et d'un avis préalable de la part du Fonds Paritaire de Gestion.



# Nous vous remercions pour votre participation.

L'équipe du Fonds Paritaire de Gestion reste à votre disposition.

**Email :** [contact@fondsparitaire.pf](mailto:contact@fondsparitaire.pf)

**Téléphone :** 40 42 71 00

**Site web :** [www.fondsparitaire.pf](http://www.fondsparitaire.pf)

